

# CONTRAT DE FORMATION

## Systèmes pH / Rédox appliqués au sol, aux plantes et aux animaux

Entre les soussignés :

BEV-A SAS  
15 chemin des ribottées  
85710 Chateauneuf

ET

Le co-contractant  
*(ci-après désigné le stagiaire)*  
Nom-prénom :

Siren : 789014826

Tél / mail :

Est conclu un contrat de formation

### Article1- Objet

En exécution du présent contrat, la BEV-A s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

**Systèmes pH / Rédox appliqués au sol, aux plantes et aux animaux  
du 22 au 27 janvier 2024 à Challans (ou proches environs)**

### Article 2- Nature et caractéristiques des actions de formation

la formation a pour objectif : l'acquisition des connaissances principales théoriques et pratiques des systèmes pH / rédox, et plus précisément :

- 1- acquérir les bases fondamentales de la technique afin de l'utiliser dans sa pratique agricole en vue d'une part de mettre en place des actions de prévention sur son exploitation, éviter d'utiliser des intrants . Commencer à réfléchir sur une nouvelle pratique agricole en s'occupant principalement de la santé du sol pour garantir celle des cultures et des animaux.
- 2- apprendre à utiliser les appareils, à les étalonner, à vérifier la justesse des mesures sur un produit donné pour ne pas faire d'interprétations erronées.
- 3- apprendre à déchiffrer puis utiliser les mesures effectuées pour redresser les paramètres de son sol, vérifier les paramètres de l'eau d'abreuvement et agir en fonction, vérifier par les mesures, la bonne assimilation de la ration chez les bêtes.

-

### Contenu détaillé de la formation :

1er jour : définition des paramètres physico-chimiques utilisés ( pH, potentiel rédox, Eh, rH<sub>2</sub>, conductivité, résistivité).

Notion de terrain / d'homéostasie et d'équilibre des systèmes vivants / auto régulation / importance des paramètres physico-chimiques dans le maintien de l'homéostasie

Les remèdes à appliquer en fonction des terrains déviés

2ème jour : découverte du matériel / étalonnage / mesures sur différents supports apportés par les stagiaires

La qualité de l'eau utilisée, ses paramètres adéquats pour le vivant / ses fonctions dans les organismes vivants

3ème jour : les systèmes pH / Rédox appliqués au sol et aux plantes

Notion de gradient entre surface et profondeur. Les paramètres idéaux du sol. L'assimilation des nutriments dépend des paramètres pH / rédox. Importance des cations dans le complexe argilo-humique.

La plante régule le sol. Importance du gradient sol / plante. La plante n'attrape pas les maladies, le sol est responsable de la santé des cultures.

Nourrir le sol pour éviter les maladies des plantes et éviter de devoir utiliser des « anti » pour soigner les plantes.

4ème jour : mesures sur le terrain le matin

Interprétation l'après-midi, des mesures faites sur le terrain / préconisations à mettre en place

5ème jour : les paramètres pH / Rédox appliqués aux animaux d'élevage ( ruminants essentiellement)

le matin : compréhension des paramètres, normes pour les animaux, préconisations, cas cliniques  
l'après-midi : l'environnement animal, perturbations électriques et électro-magnétiques, préconisations

6ème jour : mesures sur les animaux

matin : mesures sur les animaux dans un élevage

l'après-midi : exploitation des mesures faites le matin, compréhension / préconisations

Nombre d'heures total : 40 h

Contrôle interne et certificat : à l'issue de la formation une attestation de formation sera remise. Cette attestation ne vaut pas diplôme.

Les supports de formation : projection de diaporamas, des photocopiés sont donnés lors de chaque session. Les formations peuvent se faire en salle ou en extérieur en fonction des sujets abordés. Des appareils sont mis à disposition des stagiaires pour effectuer les exercices pratiques.

Article 3- niveau de connaissance

Pas de diplôme spécifique requis, par contre un esprit technique, logique, synthétique, est préférable pour bien appréhender la méthode

Article 4- Organisation de l'action de formation

des sessions sont proposées plusieurs fois par an, soit en Vendée, soit dans une région demandée par un groupe de stagiaires.

Article 5- Encadrement de la formation

Les titres ou références des personnes chargées de la formation sont indiquées ci-dessous :

Mme Gallais Laurence  
DESS psychologie clinique et pathologique Université Rennes II 1990  
Diplôme de naturopathie, CNR André Lafon, 2003  
formée aux systèmes pH / Rédox par Olivier Husson, ingénieur agronome, chercheur au CIRAD de  
Montpellier

#### Article 6- Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### Article 7- Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à 720€ HT / 864€ TTC pour les 6 jours de la session.

Les frais de repas et d'hébergement sont en sus, à la charge du participant.

Les modalités de paiement de la somme de 864€ TTC incombant au stagiaire sont les suivantes : après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 200€. Dans le cas où la formation est financée par un fonds de formation, le montant de 200 euros sera remboursé après le versement intégral du montant de la formation par le fonds de formation.

Le paiement du solde est acquitté en une fois le matin du premier jour du stage.

Des conditions adaptées d'échelonnement du paiement sont possibles en fonction des cas

#### Article 8- Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- du fait de la formatrice :  
remboursement intégral de la formation déjà payée n'ayant pas été dispensée
- abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue : la formatrice n'est dans l'obligation d'aucun remboursement, le stagiaire assumant l'entière responsabilité de son désengagement
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable, et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations
- 

#### Article 9- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal des Sables d'Olonne sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à ..... le : ...../...../.....

Pour le stagiaire  
(nom et prénom du stagiaire)

Pour la BEV-A  
( nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet